

D E L I B E R A T I O N

SYNDICAT MIXTE DES 3 VALLEES

BUDGET SPANCAFFECTATION RESULTATS GESTION 2025

Date		Nombre de membres		Suffrages		
Séance	Convocation	En exercice	Présents	Exprimés	Pour	Contre
12/02/2026	22/01/2026	89	17	20	20	0

Etaient présents Mme, MM : ALFENORE, AUTIE, BLAY, COUDERC, DAUZIER, EVERLET, FALCO, JACQUART, LABORDE, MICHELIN, MOTTA, ROUCOLLE, ROY, SEMPASTOUS, SERES, URIZZI

Ont reçu pouvoir de vote en leur noms : M. SAVARY de M. DUCOS Alain, M. ROUCOLLE de Mme BIGNON Edith, M. ALFENORE de M. BROQUA Thierry.

M.ALFENORE est nommé secrétaire.

En préalable, le Président rappelle à l'Assemblée que lors de la première réunion du Comité tenue le 5 février 2026, le quorum n'avait pas été atteint ce qui n'a pas permis de délibérer sur les sujets à l'ordre du jour. Il a donc procédé à une nouvelle convocation avec le même ordre du jour que précédemment, le Comité pouvant alors délibérer valablement sans condition de quorum en application des dispositions de l'article L 2127-17 du CGCT.

Le Comité Syndical, après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2025 dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice	A	- 8 397.56
Résultat antérieur reporté	B	53 928.53 €
Résultat à affecter	A+B	45 530.97 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	-7 247.95 €
Solde des restes à réaliser	D	43 656.00 €
Excédent de financement total	E = C + D	36 408.05 €

Le Comité, après en avoir délibéré,

DECIDE d'AFFECTER AU BUDGET le résultat de fonctionnement de l'exercice de la façon suivante :

1° couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de

Au moins égal à E

2° le solde d'exécution (C) est affecté en dépenses d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « déficit d'investissement reporté »

-7 247.95 €

3° le surplus (A+B-E) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

45 530.97 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

+Pour copie conforme, le Président

E.SAVARY

